

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'EXTENSION « .corsica »

Version du 9 novembre 2021

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine sous Extension « .corsica » (ci-après les « Conditions Particulières ») ont pour objet de préciser les conditions relatives aux Noms de domaine en « .corsica » et les termes et conditions dans lesquels Vous, ou dans les cas autorisés, vos Contacts, pouvez demander la réalisation d'une Action sur un Nom de domaine sous Extension « .corsica » (nTLD).

Les Conditions Particulières complètent les Conditions Générales Nordnet Registrar (ci-après « les Conditions Générales » ou « CG NNR ») et forment ensemble le Contrat NNR.

En cas de conflit entre les CG NNR et les présentes Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants s'ajoutent à ceux définis dans les CG NNR :

Politiques du Registre : l'ensemble des règles définies ou validées par la Collectivité territoriale de Corse, dont la politique d'enregistrement « .corsica », accessibles sur <https://www.puntu.corsica/politiques-de-registre-de-puntu-corsica/>.

Registre : pour l'Extension « .corsica », la collectivité territoriale de Corse, dont le site Internet est : <https://puntu.corsica>.

3. ACCEPTATION DES POLITIQUES DU REGISTRE

Du seul fait de demander une Action relative à un Nom de domaine en « .corsica » auprès de Nordnet Registrar, Vous êtes réputé avoir pris connaissance et respecter, outre le Contrat NNR, les Politiques du Registre.

Selon les politiques, la langue appliquée est le français et/ou le corse, et l'anglais. Les parties s'entendent pour qu'en cas de pluralité de versions, celle rédigée en langue française prévale et fasse foi entre les parties.

Les Politiques du Registre peuvent Vous être adressées, sur simple demande à Nordnet Registrar (cf. article « Communication » des CG NNR).

Toute violation des dispositions de ces Politiques du Registre, pourra entraîner le Gel, le Blocage (suspension) ou la Suppression de votre Nom de domaine. Le cas échéant, Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnisation.

Les Politiques du Registre peuvent faire l'objet de modifications ou compléments à l'initiative de ce dernier, de l'Autorité de tutelle (ICANN) ou de la loi ou de la réglementation applicable. Dès lors, Vous vous engagez à les consulter régulièrement et notamment préalablement à toute demande d'Action adressée à Nordnet Registrar. La version qui Vous est opposable est celle disponible aux adresses indiquées ci-dessus, au jour de la réception par les services du Registre d'une demande d'Action sur le Nom de domaine.

Par votre demande d'action Vous confirmez votre acceptation des Politiques du Registre applicables.

En complément, Vous vous engagez également à respecter les conditions, normes, politiques, spécifications procédures et pratiques, quelles qu'elles soient, présentes et à venir établies par l'ICANN.

4. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE « .corsica »

4.1 Critères d'éligibilité

Toute personne physique ou morale peut enregistrer (ou renouveler) un nom de domaine en « .corsica » s'il satisfait au moins à un des critères détaillés ci-dessous :

- Organisation en Corse : Une organisation (entreprise, association, collectivité publique, etc.) ayant son siège social en Corse ou une entreprise ayant son siège social hors de Corse mais ayant un établissement secondaire enregistré en Corse.
- Organisation hors de Corse : Une organisation (entreprise, association, collectivité publique etc.) ayant son siège social hors de Corse ou ne disposant pas d'un établissement secondaire enregistré en Corse mais désirant protéger sa marque.
- Résidant en Corse : Toute personne physique disposant d'une adresse valide sur le territoire de la Corse.
- Diaspora et lien culturel, familial ou identitaire avec la Corse : Toute personne physique qui dispose et devra justifier d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse et qui souhaitera promouvoir et valoriser celle-ci.

Il est conseillé au Titulaire, dans le cas où il crée un site internet sous extension « .corsica », de créer et de maintenir en langue corse au moins une page de son site Internet en « .corsica ». Cette page en langue corse pourra être référencée au niveau de la page d'accueil du site Internet et publiée.

Le Titulaire doit s'assurer qu'il remplit en permanence et pendant tout le cycle de vie du Nom de domaine les critères d'éligibilité précisés ci-avant. S'il ne remplit plus les critères d'éligibilité, il doit contacter Nordnet Registrar dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les quatorze (14) jours civils après un changement de situation pouvant entraîner une inéligibilité au regard des critères énoncés, et demander que le Nom de domaine concerné soit annulé, verrouillé, mis en attente, transféré ou supprimé. Nordnet Registrar n'est pas tenue de réaliser de vérification d'éligibilité en cours de cycle de vie du Nom de domaine. Néanmoins, s'il est mis en évidence que les critères d'éligibilité ne sont

plus remplis, Nordnet Registrar pourra soit annuler, verrouiller, mettre en attente, transférer, suspendre ou supprimer votre Nom de domaine.

4.2 Syntaxe

Les Noms de domaine doivent respecter la syntaxe suivante :

- Avoir un minimum de 3 caractères et un maximum 63 caractères ;
- Ne contenir que des lettres (a-z ; A-Z), des chiffres (0-9) et/ou des tirets (-) et ne pas avoir un tiret en 1ère, 3e, 4e ou dernière position (exception faite du Nom de domaine commençant par « xn-- ») ;
- Ne pas contenir d'espace ;
- Commencer et terminer par une lettre ou un chiffre.

A défaut, le Registre et/ou Nordnet Registrar pourra refuser l'Enregistrement du Nom de domaine.

4.3 Les Noms de domaine réservés et restreints

4.3.1 Les Noms de domaine réservés par le Registre

Le Registre du « .corsica » se réserve, à sa seule discrétion :

- La possibilité de rendre certains Noms de domaine indisponibles à l'enregistrement et de ne permettre leur attribution que sous certaines conditions.
- Le droit de déterminer le moment, le prix et les conditions auxquelles seront enregistrés ces Noms de domaine et/ou l'utilisation qui en sera fait.
- Le droit de publier ou non la liste des noms réservés.

4.3.1.1 Les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Les Noms de domaine des Communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) corses ne peuvent être enregistrés que par les représentants légaux des Communes et EPCI.

4.3.1.2 Les noms de domaine premium

Le Registre se réserve, à sa seule discrétion, la possibilité de classer certains noms de domaine dans une liste dite de « noms de domaine premium ». Ces noms de domaine premium pourront être rendus disponibles, que ce soit totalement ou partiellement, à l'enregistrement par le Registre, éventuellement sous certaines conditions de prix ou par enchères et selon un calendrier à sa seule discrétion. La liste des noms de domaine premium, tout comme les conditions de prix, d'utilisation et d'attribution peuvent évoluer dans le temps, à la seule discrétion du Registre. Elles doivent être respectées par le Titulaire du Nom de domaine comme les Contacts.

Par ailleurs, un nom de domaine enregistré qui retomberait dans le domaine public peut, à la discrétion du Registre, peut être classé (ou reclassé) dans la liste des noms premium.

Le Registre se réserve le droit de publier ou non la liste des noms de domaine premium.

Nordnet Registrar se réserve néanmoins le droit de ne pas procéder à l'Enregistrement ou au Transfert Entrant de noms de domaine premium.

4.3.2 Les noms de domaine réservés par l'ICANN

L'ICANN fournit une liste de catégories de noms de domaine réservés dont le Registre doit empêcher l'Enregistrement, sauf sous certaines conditions.

Noms réservés :

- pour des raisons techniques (NIC, RDDS, WWW, Whois),
- qui représentent des Pays ou des noms de territoires,
- qui représente les noms d'organisations intergouvernementales,
- qui sont composées de 2 caractères ASCII,
- qui représentent les noms du Comité International Olympique et ceux de la Croix Rouge Internationale et du Mouvement Croissant Rouge, etc.

La liste des noms de domaine réservés par l'ICANN est disponible sur <https://www.icann.org/sites/default/files/packages/reserved-names/ReservedNames.xml>

5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU NOM DE DOMAINE

Les stipulations ci-après s'appliquent en complément des articles 14 « Respect des droits des tiers » et 26 « Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar » des CG NNR.

Le Titulaire reconnaît et accepte qu'il :

- (i) est entièrement responsable de l'Enregistrement et de l'utilisation du Nom de domaine enregistré,
- (ii) s'engage à indemniser et garantir, dans les limites autorisées par la loi, le Registre ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés et agents du Registre, contre l'ensemble des réclamations,

dommages, responsabilités, frais et dépenses découlant de ou en rapport avec l'Enregistrement et/ou l'utilisation de son Nom de domaine.

Le Titulaire du Nom de domaine, comme le Contact administratif le cas échéant doit par ailleurs répondre notamment à toute demande de vérification/validation de ses(leurs) coordonnées. Tout défaut dans les coordonnées transmises ou de réponse aux demandes de vérification/validation pourra entraîner la suspension et/ou la suppression du Nom de domaine concerné.

De plus, selon les Politiques du Registre, le Titulaire s'engage à ce que l'utilisation du Nom de domaine en « .corsica » :

- soit faite d'une façon généralement considérée comme légitime ;
- soit respectueuse et sans danger pour l'image de la Corse et de la communauté corse ;
- ne soit pas susceptible de détériorer ou de porter atteinte au nom, à l'image ou à la réputation du Registre, de ses partenaires ;
- soit fondée sur la bonne foi lors de l'enregistrement du Nom de domaine et également lors de son cycle de vie.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner la suspension, l'annulation de l'enregistrement et la suppression du Nom de domaine.

En outre, le Titulaire s'engage à ne pas :

- utiliser le Nom de domaine en « .corsica » pour offrir un service commercial semblable à un service de Registre, pour proposer l'enregistrement de Noms de domaine ;
- utiliser le Nom de domaine en « .corsica » pour diffuser des publicités commerciales indésirables contraires à la législation en vigueur ;
- se livrer aux pratiques suivantes : distribution de logiciels malveillants, utilisation abusive de réseaux de zombies (botnets), hameçonnage (phishing), piratage, atteinte aux droits de propriété intellectuelle, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la législation en vigueur ;
- utiliser le Nom de domaine en « .corsica » dans le seul but de le commercialiser ou de le céder de quelque manière que ce soit ;
- enregistrer le Nom de domaine en « .corsica » d'une manière portant atteinte aux droits des tiers, notamment, aux droits de propriété intellectuelle ;
- enregistrer le Nom de domaine en « .corsica » principalement dans le but de nuire à la réputation du titulaire d'un intérêt légitime ou d'un droit reconnu sur ce nom ou sur un nom apparenté, ou à celle d'un produit ou service assimilé à ce nom dans l'esprit du public ;
- enregistrer le Nom de domaine principalement dans le but de profiter de la renommée du titulaire d'un intérêt légitime ou d'un droit reconnu sur ce nom ou sur un nom apparenté, ou de celle d'un produit ou service assimilé à ce nom, en créant une confusion dans l'esprit du public ;
- utiliser le Nom de domaine de manière à tromper le public ou l'induire en erreur, par exemple quant au lieu géographique auquel le nom fait référence, ou à la nature officielle de son origine ;
- utiliser le Nom de domaine en « .corsica » d'une manière susceptible de détériorer ou de porter atteinte au nom, à l'image ou à la réputation de la Corse, à ses institutions, à ses collectivités locales et/ou de ses partenaires ;
- enfreindre les lois et les règlements en vigueur.

Si Nordnet Registrar et/ou le Registre venait à suspecter de telles actions, Nordnet Registrar et/ou le Registre se réservent la possibilité de suspendre, annuler ou supprimer l'enregistrement du Nom de domaine.

6. DROITS DU REGISTRE ET/OU DE NORDNET REGISTRAR

En complément des CG NNR et notamment de l'article 22 « Suspension – Résiliation », Vous acceptez que le Registre et/ou Nordnet Registrar se réserve(nt) le droit de refuser, suspendre, modifier l'état, annuler, supprimer et/ou transférer un enregistrement de Nom de domaine qu'il juge nécessaire, à sa(leur) seule discrétion, afin de :

- a. protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du service et/ou des infrastructures du Registre, de l'Autorité de tutelle et/ou de Nordnet Registrar ;
- b. être en conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ou en conformité avec toute procédure de règlement des litiges ;
- c. éviter toute responsabilité du Registre, de Nordnet Registrar, de leurs sociétés affiliées, membres, filiales, dirigeants, administrateurs et employés ;
- d. arrêter ou empêcher toute violation des dispositions du Contrat NNR ;
- e. corriger les erreurs faites par le Registre ou Nordnet Registrar en ce qui concerne l'enregistrement et la gestion d'un Nom de domaine ;
- f. être en conformité avec une décision de justice rendue par un tribunal compétent ou une décision rendue dans le cadre d'une Procédure Alternative de Litiges ; et
- g. garantir la conformité avec les politiques de l'ICANN et/ou du Registre.

Par ailleurs, si aucun élément de preuve des conditions d'éligibilité énoncées à l'article 4 « Conditions d'enregistrement d'un Nom de domaine en .corsica » ne sera demandé a priori, le Registre se réserve le droit, pendant la vie du Nom de domaine, à sa seule discrétion, et notamment en cas de doute quant à la véracité des informations fournies ou en cas

de détection d'une non-conformité relative à la Politique du Registre, de contacter le Titulaire. Ce dernier, comme le Contact Administratif le cas échéant devra répondre par ailleurs à la demande formulée par le Registre dans les quatorze (14) jours. L'absence de réponse dans le délai imparti pourra entraîner la suspension ou la suppression du Nom de domaine.

7. DONNEES PERSONNELLES

En complément des dispositions des CG NNR (article 17 « Données personnelles »), Vous acceptez que le Registre se voit transférer vos coordonnées par Nordnet Registrar en vue de l'Enregistrement et du Renouvellement de Votre Nom de domaine enregistré sous Extension « .corsica », ou de toute autre Action.

Vous acceptez que Vos coordonnées soient :

- traitées par le Registre afin d'assurer les services de registre comme l'exige l'ICANN ;
- publiées le cas échéant, sous réserve de spécifications particulières de l'Autorité de tutelle ou du Registre dans la base de données « Whois », permettant ainsi à quiconque ayant un accès Internet de consulter ces coordonnées ;
- transmises à un prestataire de séquestre (entièrement), situé sur le territoire de l'Union européenne conformément aux obligations imposées par le Registre et/ou l'Autorité de Tutelle ;
- en outre, Vos coordonnées, demandes d'Action, factures, et communications notamment peuvent être transmises à l'ICANN (Autorité de tutelle) à des fins de contrôle.

En ce qui concerne les tiers (par ex. les Contacts administratifs et techniques) dont le Titulaire de Nom de domaine, Vous ou votre prestataire êtes susceptible de fournir les coordonnées, Vous garantissez avoir obtenu le consentement desdits tiers au traitement de leurs Données personnelles conformément au Contrat NNR et les avoir informés :

- des Données personnelles traitées, de la finalité des traitements réalisés, des destinataires desdites Données et de l'utilisation prévue de leurs Données personnelles,
- de leurs droits d'accès et, le cas échéant, de rectification des coordonnées les concernant par l'intermédiaire de Nordnet Registrar
- du Contrat NNR et des Procédures du Registre et/ou des règles définies par l'Autorité de tutelle et la société d'entiercement,
- de la politique de traitement des données à caractère personnel de Nordnet, disponible sur le Site Nordnet Registrar.

8. GESTION DES NOMS DE DOMAINE

8.1 Demande d'enregistrement

Votre demande d'enregistrement d'un Nom de domaine auprès de Nordnet Registrar signifie uniquement qu'une demande d'Enregistrement du Nom de domaine souhaité va être soumise au Registre concerné. Elle doit être conforme et complète, respecter le Contrat NNR et les politiques du Registre et/ou de l'Autorité de tutelle, ainsi que les critères d'éligibilité définis par ce dernier.

Le Nom de domaine ne sera enregistré qu'après la validation de votre demande par le Registre selon la procédure qu'il a définie. Le Nom de domaine demandé ne vous sera donc attribué qu'à compter de la date et l'heure de cette validation par le Registre.

Il Vous sera par ailleurs demandé de confirmer la validité de tout ou partie des coordonnées du Titulaire et/ou du Contact Administratif du Nom de domaine, sous peine de Suspension, voire Suppression du Nom de domaine concerné.

8.2 Statut

Les Noms de domaine sous extension « .corsica » gérés par Nordnet Registrar sont, par défaut et dans un délai maximum d'un (1) jour ouvré après la validation de leur Enregistrement par le Registre ou de leur Transfert Entrant, positionnés en statut "Client Transfer Prohibited". Ce statut permet de sécuriser les Noms de domaine contre toute demande de Transfert Sortant non souhaitée et/ou non initiée et/ou non sollicitée par le Titulaire du Nom de domaine concerné.

Vous pourrez, à tout moment, demander à ce que ce statut soit levé, en suivant la procédure dédiée, sur le Site Nordnet Registrar rubrique « Délockage/Lockage d'un nom de domaine ». Le cas échéant, le délockage du Nom de domaine sera réalisé sous cinq (5) jours à compter de demande de validation de la demande adressée au Titulaire de Nom de domaine à l'adresse de courrier électronique qui lui est associée. Si cette adresse de courrier électronique n'était pas à jour, pensez donc à procéder à sa mise à jour préalable.

A défaut de validation par le Titulaire du Nom de domaine dans le délai précité, la demande sera rejetée.

8.3 Annulation de Création

Vous pouvez exceptionnellement demander l'annulation de la Création d'un Nom de domaine dans un délai de cent vingt (120) heures suivant la validation de l'Enregistrement du Nom de domaine, dans les limites fixées par l'ICANN et sous réserve d'avoir enregistré votre Nom de domaine dans le respect des règles définies par l'Autorité de tutelle, le Registre et Nordnet Registrar.

Pour ce faire, nous Vous invitons à contacter Nordnet Registrar (cf. article « Coordonnées de Nordnet Registrar » des CG NNR) aux heures d'ouverture ou le cas échéant votre Prestataire de Nom de domaine. Si Vous avez réservé votre Nom de domaine directement auprès de Nordnet Registrar, Vous pourrez alors par défaut demander l'Enregistrement d'un autre Nom de domaine ou, le remboursement des frais d'enregistrement acquittés aux services de Nordnet Registrar pour le Nom de domaine dont la Création a été annulée. Si vous avez procédé à la demande de réservation via un Prestataire de Nom de domaine, référez-vous aux conditions contractuelles de votre Prestataire.

8.4 Renouvellement après la date d'échéance

Si Vous avez maintenu à jour les coordonnées du Titulaire de Nom de domaine et du Contact administratif, Vous recevrez de Nordnet Registrar les notifications relatives à l'échéance de votre Nom de domaine.

Si votre intention est de procéder au Renouvellement de l'Enregistrement de votre Nom de domaine, nous Vous conseillons d'y procéder au plus tard au jour de la date d'échéance de ce dernier. Cependant, Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom de domaine jusqu'à une période d'environ trente-cinq (35) jours suivants la date d'échéance du Nom de domaine. A défaut, la Suppression du Nom de domaine sera initiée. Nous Vous conseillons par ailleurs de vérifier les conditions de Renouvellement de votre Nom de domaine définies le cas échéant par votre Prestataire de Nom de domaine ou Nordnet Registrar.

8.5 Suspension de la procédure de suppression

Si Vous avez demandé à initier la Suppression du Nom de domaine ou si le Nom de domaine est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé dans les délais impartis rappelés ci-avant, Vous pourrez alors demander la suspension de la procédure de Suppression pendant une période de trente (30) jours suivant votre demande de Suppression, en suivant la procédure de récupération de Nom de domaine et moyennant le paiement d'un tarif disponible sur simple demande auprès des services de Nordnet Registrar (Tarif applicable à la « Redemption Grace Period »), ou sur le site Nordnet Registrar (<https://www.nordnet.net/vues/nordnet.net/infotarif.php>).

Pour ce faire, nous Vous invitons à contacter votre Prestataire de Nom de domaine si Vous avez choisi de recourir aux services d'un Prestataire de Nom de domaine pour la gestion de votre Nom de domaine, ou les services de Nordnet Registrar (cf. article « Coordonnées de Nordnet Registrar » des CG NNR).

A l'issue de la période pendant laquelle il est possible de procéder à la suspension de la Suppression, et sauf intervention de Votre part en vue de procéder à la récupération du Nom de domaine concerné dans les délais autorisés, le Nom de domaine sera, dans l'attente de la Suppression effective du Nom de domaine, placé en statut « Pending Delete » et toute restauration sera impossible.

Vous êtes informé qu'un délai de quelques jours peut être nécessaire au Registre pour procéder à la Suppression effective du Nom de domaine.

8.6 Demande de modification de coordonnées de Contacts (autre que le changement de Registrar)

A la suite d'une demande de modification des Contacts du Nom de domaine reçue par Nordnet Registrar, Nordnet Registrar adresse, par courriel, une demande de confirmation de l'accord quant à la modification adressée au(x) Contact(s) du Nom de domaine concerné par ladite demande de modification ainsi qu'au Contact administratif.

Vous êtes informé que :

- Une réponse négative, adressée par un seul des Contacts, entraîne le rejet de la demande de modification.
- L'absence de réponse des Contacts visés par la demande de confirmation dans un délai de cinq (5) jours à compter du jour de l'émission du courriel de demande de confirmation, entraîne le rejet de la demande de modification.
- Deux réponses positives entraînent la modification des données concernées conformément à la demande dès réception de la 2^e des validations demandées.
- Une seule réponse positive entraîne la modification des données concernées conformément à la demande dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception par Nordnet Registrar de la validation de la demande de confirmation par le Contact l'ayant adressée.

9. PROCEDURES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Titulaire s'engage à respecter les dispositions prévues à l'article 24 « Litiges » des CG NNR et à se soumettre à l'ensemble des politiques et procédures imposées par l'ICANN et/ou le Registre, relativement à la résolution alternative de litiges. Ces politiques sont les suivantes :

- a. La Politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (« UDRP ») adoptée par l'ICANN et consultable à l'adresse : <https://www.icann.org/resources/pages/policy-2012-02-25-en> (version faisant foi) ; traduction en langue française <https://www.icann.org/resources/pages/policy-2012-02-25-fr>.
- b. La Politique de suspension rapide uniforme (« URS ») et la procédure URS adoptées par l'ICANN, consultable à l'adresse : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>.
- c. Ainsi que toutes autres politiques de résolution de litiges susceptibles d'être imposées par l'ICANN et/ou le Registre concerné.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. ACCEPTATION DES POLITIQUES DU REGISTRE

4. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE « .corsica »

4.1 Critères d'éligibilité

4.2 Syntaxe

4.3 Les Noms de domaine réservés et restreints

5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU NOM DE DOMAINE

6. DROITS DU REGISTRE ET/OU DE NORDNET REGISTRAR

7. DONNEES PERSONNELLES

8. GESTION DES NOMS DE DOMAINE

8.1 Demande d'enregistrement

8.2 Statut

8.3 Annulation de Création

8.4 Renouvellement après la date d'échéance

8.5 Suspension de la procédure de suppression

8.6 Demande de modification de coordonnées de Contacts (autre que le changement de Registrant)

9. PROCEDURES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS